

STATUTS

DE LA

PROVINCE DU CANADA

PASSÉS DANS LES

VINGT-SEPTIÈME ET VINGT-HUITIÈME ANNÉES DU RÈGNE
DE SA MAJESTÉ

LA REINE VICTORIA,

ET DANS LA DEUXIÈME SESSION DU HUITIÈME PARLEMENT DU CANADA,

Commencée et tenue à Québec le Dix-neuvième jour de Février, en l'année
de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-quatre.



SON EXCELLENCE

LE TRES-HONORABLE CHARLES STANLEY VICOMTE MONCK,
GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

QUEBEC:
IMPRIMÉS PAR GEORGE DESBARATS ET MALCOLM CAMERON,
IMPRIMEUR DES LOIS DE SA TRES-EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE.

Anno Domini, 1864.